

mes renseignements sont exact, ont conduit à une impasse le conseil municipal d'Halifax au moment où l'honorable député était maire de cette ville?

M. Lloyd: Monsieur l'Orateur, mon expérience m'a enseigné que l'on écarte les tracasseries administratives et les prétendus obstacles en s'informant d'abord de ses responsabilités. Puis, une fois que l'on est bien au courant du problème auquel on fait face, on peut facilement obtenir la collaboration dont on a besoin. J'admets qu'il y a eu des malentendus. Il n'existait pas de loi comme celle dont nous sommes saisis. S'il y en avait eu une, nous aurions progressé beaucoup plus rapidement. C'est pourquoi je me réjouis qu'une mesure de ce genre soit présentée.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la Chambre s'occupe quelques instants d'une certaine question. J'ai écouté avec un vif intérêt les observations du représentant d'Halifax (M. Lloyd), à propos de l'époque où il était premier magistrat de cette ville et de la façon dont il a négocié la première affaire de la municipalité relativement à la loi, en 1957—sauf erreur, il a proposé le renouvellement de l'entente pour un supplément d'étude—ce qui, à mon sens, montre bien la souplesse et l'aptitude générale des Canadiens à faire leur chemin dans le domaine politique, car je crois savoir que son successeur à ce poste appartient à un autre parti politique, ce qui équilibre admirablement la situation.

J'ai remarqué également que le député de Saint-Jacques (M. Rinfret) a parlé de la situation fiscale et du secours qui serait apporté à certaines régions de la province de Québec. A mon sens, il est temps que le gouvernement, lorsqu'il examine les propositions qui sont faites du point de vue national, envisage la possibilité d'accorder une exemption de l'intérêt payé sur les hypothèques, et puisé sur le revenu imposable. La raison pour laquelle je dis cela au ministre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, c'est que nous sommes de nouveau au seuil d'une période d'inflation. La conjoncture économique rend l'impôt extrêmement onéreux. On constatera que, dans la plupart des cas, la mesure s'est révélée—et demeurera—très avantageuse pour nos travailleurs, qui sont la force vive de l'économie. A une époque d'inflation et d'impôts élevés, il faudrait examiner cette proposition de nature à améliorer la situation financière des personnes en cause, car ce sont elles qui dépensent l'argent et maintiennent notre économie en mouvement. Il serait bon, à mon avis, que le ministre l'étudie le plus tôt possible.

[M. Winch.]

Comme on l'a déclaré, les amendements à la loi, de façon générale, seraient le prolongement de ce que le gouvernement antérieur a accompli. Ici, je répondrais au député d'Halifax que moi-même, comme d'autres, j'ai présenté des instances au gouvernement précédent quand j'en ai senti le besoin. Qu'il ne s'imagine pas que la démarche d'aujourd'hui est exceptionnelle. Nous continuerons d'agir ainsi. Comme le député de Vancouver-Est (M. Winch), qui aurait pu ajouter mon nom à sa liste, je suis de ceux qui applaudiraient à la suppression des chinoiseries administratives, qui incommode et contraignent tant de gens.

A ce propos, j'aurais autre chose à dire au ministre. Le bureau de qui relève la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, est très sévèrement critiqué à l'heure actuelle, parce qu'un des inspecteurs de ce bureau n'assure pas comme il faudrait les services destinés à la population canadienne, en particulier à ceux qui tirent parti de cette loi. Ces bureaux sont établis dans l'intérêt du pays et des citoyens et nul fonctionnaire dans ces bureaux—je sais que ce sont des humains comme nous tous—ne doit rendre l'application de cette loi difficile dans la région qu'il administre. Néanmoins, on a vu le cas se produire. Je donne l'assurance au ministre que je n'entrerai pas dans les détails ici, car, à mon avis, moins il y a de gens qui subissent des préjudices, mieux cela vaut. Je suis persuadé qu'on s'occupera de cette affaire en temps utile.

Quant aux modalités des modifications, je crois que la nouvelle conception en faveur des prêts destinés aux vieilles maisons a abouti à une excellente mesure. C'est l'une des mesures auxquelles j'ai donné mon appui bien avant qu'il y ait un changement de gouvernement, cette mentalité nouvelle couvrirait à l'époque, j'en suis convaincu. Les modifications courantes entraînent cependant une difficulté: la disposition relative à la désignation. J'estime que les avantages de cette modification devraient s'appliquer d'une façon générale sans aucune limite de désignation. On a déjà acquis une certaine expérience relativement aux régions désignées par le gouvernement et l'on doit être extrêmement prudent en étudiant la proposition dont nous sommes maintenant saisis.

Puis-je déclarer qu'il est cinq heures?

L'hon. M. MacNaught: Monsieur l'Orateur, pourrait-on continuer pendant quelques minutes pour voir si l'on peut terminer la discussion?

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, je pourrais facilement terminer mes observations en quelques minutes, mais un ou deux orateurs de ce côté-ci de la Chambre sont en train de préparer leurs discours.